ID: 074-217400829-20250918-D\_2025\_118-DE



# COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

## **CONSEIL MUNICIPAL**

18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réuni en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2025 DELIBERATION N°D\_2025\_118

Conseillers élus : 27 Conseillers présents : 22 Conseillers votants : 27

#### Conseillers Présents:

Brigitte GONDOUIN\_ Philippe CHASSOT\_ Danielle THEVENOZ\_ Gérard BARON\_ Bénédicte GEORGE\_ Valérie MADALA\_ Fabrice GILSON\_ Nathalie CORVAÏA\_ François VECKRINGER\_ Aurélie PATOUX\_ Sarah BERNDT\_ Frédéric MEGEVAND\_ François DRICOURT\_ Joséphine RIVIERE\_ Cédric DESARZENS\_ Monique MÜHLEMANN\_ Frédéric PEREZ\_ Annie HYVERT\_ Christian DUTOIT\_ Henri DE MONCEAU\_ Dalilha ROCHON SOUILAH \_ Corinne ANSELMETTI

# Pouvoirs:

Bernard GACHET donne procuration à Philippe CHASSOT Nadine CHAPPUIS donne procuration à Brigitte GONDOUIN Kevin TOUZOT donne procuration à Gérard BARON Chantal CHAPPUIS donne procuration à François DRICOURT Vincent LECAQUE donne procuration à Corinne ANSELMETTI

### Absents:



DELIBERATION N°D\_2025\_118 : Demande de prorogation de durée de portage d'un bien porté par l'EPF 74 « 144 Route des Crêts »

Rapporteur: Philippe CHASSOT, 1er Adjoint au Maire

Pour le compte de la Commune, l'EPF porte depuis mars 2022, une propriété bâtie située « 144 Route des Crêts » sur le territoire de la commune.

Par arrêté N° 2021-48, en date du 26 novembre 2021, l'EPF a exercé son droit de préemption sur cette propriété conformément à la DIA adressée par *Maître Ludovic BARTHELET*, *Notaire à Saint Julien en Genevois*.

Par le dispositif de cette préemption, la commune doit s'engager dans un programme immobilier voué à élargir son parc de logements aidés.

Ce projet a été validé par convention sous la thématique PPI 2019-2023 « HABITAT-SOCIAL » pour une durée de portage fixée à **4 ans** à terme.

**CDC HABITAT SOCIAL** a été retenu par la Commune en vue de réaliser, sur un tènement plus global, une opération immobilière à vocation sociale ; le projet initial est reporté car la commune ne peut supporter la charge financière demandée par l'Opérateur Social.

Dans l'attente d'une modification pour un projet réduisant la participation communale et le PPI 2024-2028 de l'EPF autorisant dans ses thématiques, des portages avec remboursement à terme jusqu'à **8 ans** :

- Vu les statuts de l'EPF;
- Vu le règlement intérieur de l'EPF;
- Vu le PPI 2024-2028 :
- Vu la proposition d'échéancier de prorogation de l'EPF74

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
21	00	06

Abstention : M Henri DEMONCEAU, Mme Corinne ANSELMETTI avec la procuration de M Vincent LECAQUE, Mme Sarah BERNDT, Mme Aurélie PATOUX et M BARON

**DEMANDE** au Conseil d'Administration de l'EPF d'accepter une prorogation du portage pour une durée de **4 ans** (soit un portage total sur 8 ans à terme, 1<sup>ères</sup> années de portage inclues);

**ACCEPTE** le terme du portage fixé par les nouvelles modalités au 19 janvier 2030 avec un taux de portage de **2.7%** ;

CHARGE Madame le Maire de signer un avenant à la convention pour portage foncier



ID: 074-217400829-20250918-D\_2025\_118-DE

Fait et délibéré Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance : Valérie MADALA

Le Maire,

**Brigitte GONDOUIN** 



Certifié exécutoire

<u>Publié ou notifié le</u> :

Envoyé en préfecture le 03/10/2025 Envoyé en prefecture le 03/10/2025

ID: 074-217400829-20250918-D\_2025\_118-DE



国家を見 Publié le : 07/10/2025 12:20 (Europe/Paris) 会 Par : Commune de Collonges-sous-Salève 国家会 Https://www.collonges-sous-saleve.fr/documents\_administratifs/41484

